



## Art. 3 - PHASES REGIONALES ( sous réserve )

### A - Déroulement et Titre décerné

- L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Sportif Régional Bowling et son délégué Sport d'Entreprise
- Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Championne de Région est attribué à la meilleure doublette à l'issue des 8 parties, dans la mesure où 3 équipes minimum sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 3 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 3 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

## Art. 4 - PHASE NATIONALE

Elle est organisée par le Comité National Bowling.

### A - Qualification

- Elle est réservée aux **24** équipes qualifiées de la façon suivante :
  - les équipes Championne de Région
  - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales

### B - Déroulement et titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
  - Les 12 meilleures doublettes seront retenues pour disputer la demi-finale sur 3 parties supplémentaires
  - Les 6 meilleures doublettes **au total des 11 lignes** seront retenues pour disputer la finale de 3 parties supplémentaires
- Le titre national est attribué à l'issue des 14 parties cumulées
- Une récompense est attribuée à la meilleure individuelle à l'issue des 14 parties cumulées

## Art. 5 - ENGAGEMENTS

### A - Bulletin (édité par le CN Bowling)

- La capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
- Il est accompagné d'un chèque de **30,00 €** par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
- Il comportera 2 noms
- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

### **C - Frais**

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

## **Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION**

- Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le **13 février 2011**, auprès du responsable de la compétition
- En cas de forfait, c'est le CN Bowling qui procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe.

## **Art. 7 - CONTROLE**

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement, nécessaire au bon déroulement de la compétition.

## **Art. 8 - PHASE EUROPEENNE**

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

### **A - Date et Lieu**

- Championnat d'EUROPE
- **du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2011 à WITTELSHEIM et BELFORT en FRANCE**

### **B - Qualification**

- Elle est réservée aux **3** équipes qualifiées de la façon suivante :
  - l'équipe Championne de FRANCE **2011**
  - les 2 autres équipes du podium
- Elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours du Championnat de FRANCE, avec un maximum de 2 joueuses

### **C - Déroulement et Titre décerné**

- Eliminatoire :                    3 séries de 3 parties chacune, non consécutives  
  ou    2 séries de 4 parties chacune, non consécutives
- Demi-Finale :                    1 série de 3 ou 4 parties
- Finale :                            1 série de 3 ou 4 parties
- Le titre européen est attribué à l'issue des 14, 15, 16 ou 17 parties cumulées

### **D - Frais**

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CN Bowling
- Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne sont prises en charge par le CN Bowling

- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des **3** équipes qualifiées, en fonction de son classement en finale nationale

***E - Remarque***

Les enfants à charge, des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire) sont autorisés à participer au Championnat d'Europe Sport d'Entreprise, sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul élément par équipe.